

## **Vous souhaitez soutenir une HDR**

**Contact administratif** : l'UFR

**Contact scientifique** : le Pt de la commission des HDR JP Cogné et le Pt du Conseil Scientifique de l'UFR

- le dossier de candidature à une HDR. : Ce dossier doit être retourné dûment complété à l'UFR pour qu'il soit présenté au conseil scientifique de l'UFR. Vous pouvez télécharger les pdf sur le site de l'université ou les demander à l'UFR.

Le dossier nécessite, en particulier, **trois** rapports originaux, datés, signés et rédigés sur papier en-tête de l'organisme dont dépend chaque rédacteur. Les trois rapporteurs, habilités à diriger des recherches, sont choisis en raison de leur compétence ; deux au moins d'entre eux doivent ne pas appartenir au corps enseignant de l'établissement dans lequel le candidat a déposé sa demande.

Le dossier est ensuite transmis au bureau de la recherche pour examen par le conseil d'évaluation puis par le conseil scientifique de l'université.

L'ensemble de la procédure se déroule sur une période de six semaines en tenant compte des calendriers des conseils de l'université.